Un, deux, trois tours et hop ? Débattre autrement ? Leçons du débat public CIGÉO

Barbara Redlingshöfer (*), Ariane Métais (**) et Jean-Claude André (***)

(*) INRA-MaR/S, 147 rue de l'Université, 75007 Paris
(**) 11, rue du jour, 75001 Paris
(***) LRGP-UMR 7274 UDL-CNRS, 1 rue Grandville, 54000 Nancy

« La science ne répond qu'aux questions scientifiques. Or l'ensemble des questions qui se posent à nous, la plupart d'entre elles en tout cas, ne sont pas des questions scientifiques : Comment vivre ensemble ? Comment fonder l'idée de justice ? Comment penser la liberté ? Au nom de quoi se tenir droit ? etc. Ce sont des questions qui sont liées aux valeurs, et ces questions-là ne peuvent pas être répondues, si j'ose dire, par l'invocation de la seule science… Autrement dit, ça n'est pas par la science que nous devons décider de ce que nous allons faire avec la science. La science, elle ne dit rien, elle ne prescrit rien, elle nous empêche de croire certaines choses, mais elle ne dit pas ce que nous devons faire.» (Etienne Klein, 2013).

Les trois auteurs ont participé, de décembre 2012 à février 2014, en tant que membres de la commission particulière de débat public (CPDP) au débat public CIGÉO[1]. Le document respecte les critères de déontologie et de confidentialité auxquels ils ont souscrit (devoir de réserve). Il s'est nourri de leurs expériences et réflexions tirées de plus d'un an d'immersion dans cet exercice difficile et de leurs propositions en cours de débat. Ils en tirent des arguments pour des progrès dans les interactions entre maîtres d'ouvrage, experts et société et une meilleure légitimité du débat public.

Pourquoi débattre, fondements…

Selon Lascoumes et Le Bourhis (1998), c'est l'affaiblissement général des deux piliers traditionnels de la décision publique, à savoir la légitimité de la représentation politique et l'autorité de la science, qui a suscité le tournant participatif actuel, et la mise en place de débats publics en France.

Ainsi une décision peut devenir légitimée non « par la vertu de l'onction du suffrage universel ou de la science, mais parce que des personnes concernées y auraient été associées »… La participation constitue alors un outil d'ingénierie sociale de l'acceptation par les citoyens. Freitag (2002) écrit d'ailleurs : « L'unité [de la société] n'est plus que l'adaptation réciproque de multiples processus de décision, condition de leur efficacité respective. C'est ainsi que la société consacre maintenant une activité incessante à sa propre unification ». La loi L.95-101 du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement, dite loi Barnier, introduit en France la procédure du débat public, une des nombreuses étapes décisionnelles d'un projet et crée une instance chargée de la mise en œuvre de ces débats, la Commission nationale du débat public (CNDP). Elle prévoit l'association et la participation du public à « l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou sur l'aménagement du territoire ». La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, dite loi Vaillant, transforme la CNDP en autorité administrative indépendante et élargit son champ d'action.

1. Le débat public CIGÉO (Centre industriel de stockage géologique, voir *www.debatpublic-cigeo.org)* a été conduit du 15 mai au 15 décembre 2013. Ce projet consisterait à stocker à environ 500 mètres de profondeur, dans une couche d'argilite, des matières radioactives qualifiées de déchets ultimes, c'est-à-dire insusceptibles d'être valorisées et réutilisées. Ces déchets sont pour la plupart issus de la production électronucléaire. Le maître d'ouvrage, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), vise son installation sur les communes de Bure et Saudron, à la limite des départements de la Meuse et de la Haute-Marne.

Le débat public porte sur l'opportunité, les caractéristiques et les objectifs d'un projet d'intérêt national dont le coût est supérieur à 300 millions d'euros et qui est susceptible d'avoir un impact environnemental. Il doit permettre d'informer le public sur l'opportunité, les caractéristiques et objectifs du projet ; d'assurer l'expression la plus large possible du public à l'aide de différents supports ; d'éclairer le maître d'ouvrage par de nouveaux éléments d'appréciation.

La participation n'est cependant, pour Bonneuil et Joly (2013), ni pensée, ni mise en œuvre dans un cadre global : « La participation convoquée s'inscrit pour les gouvernants comme une petite case dans un grand discours sur la nécessité et l'urgence du changement technique pour faire face à de multiples menaces ». Boutaric (2013) rappelle que : « Nous assistons depuis le milieu des années 2000 au regain des mécanismes d'appropriation qui subordonnent l'évaluation des risques […] aux mécanismes du marché et aux logiques des propriétaires historiques de la gestion des risques ».

Au cours des plus de quinze ans de débat public en France, soixante-treize projets de natures diverses sont passés par cet outil, allant de projets très localisés d'infrastructures de transport ou d'énergie à des débats d'envergure nationale et traitant de thématiques générales (gestion des déchets radioactifs[2], nanotechnologies[3]). La plupart de ces débats se sont déroulés sans incident ce qui ne veut pourtant pas dire qu'il n'y avait pas de désaccords sur le fond des projets débattus, ni de turbulences (mais qui soutiendrait que la démocratie est un processus indolore ?). Récemment, quelques débats publics, et particulièrement dans le domaine du nucléaire, ont fait l'objet de mises en question interrogeant leur influence réelle sur des décisions perçues (ou affichées)[4] par le public comme déjà prises. Le débat public ITER[5] a été turbulent lorsque, à la première réunion publique, des manifestants du Réseau Sortir du nucléaire ont obstrué la réunion. Mais le dialogue avec la CPDP et le maître d'ouvrage a pu reprendre et les réunions publiques ont pu avoir lieu par la suite. Il en a été autrement avec les débats « nano[6] » et plus récemment CIGÉO, débats en réelle difficulté de se tenir : blocage des premières réunions dans le cas « nano », blocage et annulation de toutes les réunions publiques dans CIGÉO. Or, si à première vue il y a ressemblance entre les débats nano et CIGÉO sur ce point spécifique de l'obstruction, du moins partiellement, des réunions publiques et sur la manière adoptée, il faut reconnaître que les collectifs à l'origine ont été différents dans leurs motivations. De surcroît, l'importance de ces sujets est manifeste or ils peinent à mobiliser des populations à la hauteur de ces enjeux qui leur restent trop abstraits, alors que les opposants, clairvoyants sur leur étendue, se mobilisent « efficacement » contre.

Au vu des motivations les plus respectables de la mise en place de ce type de dispositif, rencontrer « le » public et interagir avec lui sont des éléments absolument nécessaires. Or, on constate des contextes dans lesquels le public se dérobe, se refuse, mais pas comme une « abstention », ou une indifférence. Poursuivre un débat public devient une traque, une chasse dont on mesure ensuite les trophées[7] comme preuve de la réalité du débat. Mais la peur du conflit amène à inventer des modalités repliées, protégées de débat. In fine, l'indicateur de succès est une comptabilité que l'on espère pas trop biaisée ou artéfactuelle de l'intérêt du public et de sa « participation ».

Le déroulement du débat CIGÉO, ses spécificités et contraintes, mais aussi ses manquements révèlent plus encore les éléments, perceptibles lors du débat sur les nanotechnologies et qui apparaissent capitaux pour l'usage de l'outil « débat public » à l'égard des décisions politiques, dans ces sujets hybrides, larges par les implications, et parfois étroits dans leur localisation. Cela nous a amené à questionner l'adéquation de l'outil à des choix publics caractérisés par un degré élevé de complexité et d'incertitudes d'ordres techniques et scientifiques. La perspective de ce texte est de mieux cerner les éléments de débats qui, conformément aux missions données, sont les conditions de l'octroi aux citoyens d'un rôle véritable dans le processus décisionnel d'un projet. Nous étions en première ligne pour analyser ce qui a été mis en place par la CPDP, la CNDP et le maître d'ouvrage pour « informer et pour assurer l'expression la plus large possible des citoyens ».

2. Débat public sur la gestion des déchets radioactifs conduit entre 2005 et 2006 : *http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-dechets-radioactifs/*

3. Débat public sur les options générales en matière de développement et de régulation des nanotechnologies conduit entre 2009 et 2010 : *www.debatpublic-nano.org*

4. Débat EPR et annonce par les pouvoirs publics de positions favorables à la construction d'un EPR préalablement au débat public (Topçu, 2013, p. 280).

5. Débat public sur le projet ITER (International thermonuclear experimental reactor), une installation internationale expérimentale sur la fusion nucléaire, conduit en 2006 : *http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-iter*

6. Débat public sur les options générales en matière de développement et de régulation des nanotechnologies conduit entre 2009/2010 : *http://www.debatpublic-nano.org*

7. Une connexion internet est-elle vraiment une participation ?

Ce débat CIGÉO est peut-être un des plus importants de la décennie qui vient, tant les questions qu'il soulève sont importantes pour la société de demain et tant il annonce une nouvelle ère de débat public.

Quelle place pour le public dans le débat « public » CIGÉO ?

Les experts et le public

Pendant de très nombreuses années (les Trente glorieuses), dans l'exploitation des savoirs scientifiques et techniques, le public profane a été défini par des aspects négatifs, par un défaut d'aptitude à l'accès à la connaissance. La communication était une activité plutôt secondaire pour les sachants et les politiques. C'était au mieux un mal nécessaire dans une relation à sens unique, du haut vers le bas (séparation entre connaissance technique et opinion).

Aujourd'hui, les experts ne sont plus considérés comme les porteurs de vérités techniques incontestables, capables de s'exprimer sur des sujets complexes, d'une seule voix. Souvent financés par certaines entreprises, à l'intérieur du *« New Public Management »,* ils peuvent, à juste titre, être soupçonnés de partialité.

Ce que l'on constate de manière générale, avec une population instruite, dans un contexte social qui a profondément muté depuis les Trente glorieuses (et qui sort de la présente réflexion), c'est que le vieux schéma bipolaire entre les experts et les profanes disparaît. Il cède la place à un schéma pluraliste, fortement hétérogène, dans lequel de multiples groupes d'intérêts interfèrent pour s'affronter ou parfois, sur un aspect particulier, coopérer. Parmi cette population, si l'on parle de débat public, c'est que l'on a pu identifier en principe ce que représente « le public ».

Le principe humaniste défini par la loi L. 95-101 du 2 février 1995 doit explorer des manières adaptées pour permettre au public de comprendre la question, de savoir en quoi un projet conséquent et porteur de craintes associées à des risques visibles et surtout, de plus en plus, invisibles doit (ou non) être mis en place : il s'agit d'informer honnêtement et non de formater le public, de communiquer tout aussi honnêtement et de dialoguer de manière horizontale. Ces critères entrent, en principe, dans les rôles dévolus par la CNDP à la CPDP, spécialisée et chargée de l'organisation du débat relatif à un projet spécifique.

Cependant, la participation dans CIGÉO ne concerne, dans le meilleur des cas, qu'une petite minorité de citoyens (quelques milliers au maximum). Elle est très inégale socialement. Ceux qui s'engagent le plus résolument tendent à devenir à leur tour des « professionnels » de la politique et de l'expertise, des « professionnels » au service des mouvements sociaux, des ONG ou des associations communautaires. Le savoir de ces sachants s'apparente parfois davantage à celui des politiciens, des experts et des hauts fonctionnaires qu'ils contestent, qu'à celui de leur base. En effet, dans de nombreux débats, différentes associations écologistes crédibles jouent un rôle d'alerte pour les citoyens, tout en ne disposant pas de toute l'expertise du maître d'ouvrage et des instituts d'expertise quand ils existent, des commissions scientifiques et techniques mises en place par l'État. Leur compétence s'appuie sur des experts dits « indépendants », personnes ressources qui disposent de certains savoirs techniques et d'une expérience en maîtrise des risques. Ils constituent des groupes actifs qui inspirent une « certaine sympathie », parfois condescendante, relativement aux donneurs d'ordre. À côté de ces débato-sceptiques, certains participants non organisés au débat arrivent aussi à un niveau d'expertise technique et politique reconnu (prise de parole, capacité à la contradiction, maîtrise des éléments techniques, etc.).

Pour certains, plus particulièrement visibles dans le débat nano, cette évolution les pousse encore plus à récuser le débat, conscients du pouvoir qu'ils ont acquis de fait dans les processus de décisions : l'influence des experts (y compris eux-mêmes) sur les décisions s'oppose à des principes de délibération citoyenne qu'ils défendent comme cadre politique. Dans ce registre se trouvent des opposants hostiles au débat nano pour qui « faire participer, c'est faire accepter » (Chateauraynaud *et al.,* 2013). Ils rejettent l'outil du débat public car « les débats… simulent l'exercice d'une démocratie entre experts et contre-experts ». Des « leurres » (forums hybrides, conférences de citoyens, etc.) se substitueraient à la confrontation politique. Ces leurres occulteraient la dissymétrie entre ceux qui ont le pouvoir d'agir et ceux qui sont réduits à la simple expression[8]. On a une triple cause de refus du débat : contester la puissance qu'y ont les experts techniques « mandatés » et suspects, car supposés avoir des intérêts trop liés avec le développement d'une société technologique ; refuser l'ascendant des « militants » expérimentés de la société qui devraient s'effacer devant les principes de la délibération collective ; enfin, contester sur le fond les technologies dont la maîtrise dépasse les individus et devient l'instrument de pouvoirs. Leurs mots d'ordre, efficaces, ont pu être repris par diverses oppositions dont celles de ceux qui se considèrent simplement suffisamment avertis sur l'inutilité d'un nouveau débat CIGÉO. Mais alors que devient la neutralité recherchée du débat si une partie de ces « professionnels », constituée d'opposants à un projet, refuse de participer à une mise en commun de positions relativement à un tel débat ?

Débato-sceptiques, débato-hostiles, contre le projet ou sans avis, locaux ou non-locaux, les opposants au débat sont loin de s'afficher d'un seul camp. Leur trajectoire n'est pas non plus sans bifurcations. Des élus locaux par exemple comme des associations écologistes nationales ont bien participé au débat public 2005/2006 sur la gestion des déchets radioactifs dont les conclusions ont mis sur un pied d'égalité les deux options de gestion possibles à ce stade : entreposage pérenne et stockage profond. Or, la loi votée le 28 juin 2006 sur la gestion

Le déroulement du débat public CIGEO

Les 14 réunions publiques programmées entre le 15 mai et le 15 octobre 2013 (pas de débat au mois d'août) ont été annulées.

Dès la première réunion, le 23 mai 2013, tenue dans la salle des fêtes à Bure, des opposants au débat présents dans la salle ont rendu impossible par leurs cris et leur bruit la tenue de la réunion. Une table ronde avec les acteurs des deux départements concernés a été organisée, mais n'y ont participé que des partisans du débat pour la grande majorité également partisans du projet qui ont de fait affiché leur soutien au débat public.

La deuxième et dernière réunion publique organisée le 17 juin à Bar-le-Duc a subi le même sort, imposé cette fois-ci par un effectif de manifestants encore plus important. La CNDP a repris en main l'organisation du débat et décidé lors de ses séances du 3 juillet et du 4 septembre de nouvelles modalités :

– organisation de réunions de proximité dans les mairies, sur les marchés et dans les lycées ;
– organisation de débats contradictoires sur internet ;
– organisation d'une conférence de citoyens (directement sous gestion de la CNDP). Mais encore une fois aucune réunion de proximité n'a pu avoir lieu.

En revanche, les débats contradictoires transmis par internet ont été le choix de référence. Ainsi neuf débats ont été menés, filmés et mis en ligne. Un forum hybride également sur internet a été mis en place. De ce fait, l'expression du public sous forme de questions et d'avis a principalement eu lieu via internet ou via l'envoi d'une carte T, mais aucune discussion en direct n'a pu avoir lieu entre le maître d'ouvrage et le public.

Pour un descriptif plus détaillé des caractéristiques du débat CIGEO, voir le compte-rendu en ligne : *www.debatpublic-cigeo.org/docs/cr-bilan/cr-cpdp-cigeo.pdf*

8. Interview de Pièces et main d'oeuvre (PMO) à *Slate.fr* publiée le 25 février 2014, *http://www.piecesetmaindoeuvre.com/spip.php?page=resume&id_article=475*

durable des déchets radioactifs n'a retenu que la deuxième option. Raison pour laquelle certains aujourd'hui opposés au débat CIGÉO considèrent le débat public comme une formalité nécessaire car imposée par la loi, mais sans pouvoir de remise en cause de l'opportunité du projet. Une hypothèque au débat CIGÉO qui se révèle lourde à porter.

Le débat CIGÉO vient donc rappeler que la notion de débat public peut avoir des limites dans son application. Comme le débat nanotechnologies, le débat CIGÉO a convergé vers un essai de dialogue entre les experts et la société. Les deux ont abouti à un triste spectacle, avec des affrontements verbalement violents entre favorables aux projets et opposants – au projet ou au principe même du débat, avec à terme certaines confusions dans les postures.

Les modalités de l'argumentation de l'intérêt du projet en question

Bensaude-Vincent (2013) pose la question importante du format des questionnements centrés sur des aspects bénéfices/risques, sans que d'autres aspects moins réducteurs fassent l'objet de l'attention des participants, tous obsédés par le risque radioactif (à juste titre). Elle considère que cette fermeture favorise potentiellement les extrémismes et les affrontements. En effet, le public est ainsi forcé à s'engager dans l'exploration dichotomique du rapport bénéfices/risques avec une rationalité de gestionnaire. « Balancer les risques et bénéfices comme un comptable, cela donne une impression que tout est sous contrôle, qu'on maîtrise la situation » (dans cette situation on associe sans vergogne des éléments très hétérogènes, par exemple les possibles problèmes émergeant dans différentes temporalités, et des aspects incommensurables comme le bien vivre ensemble et l'image liée au projet, etc.).

Dans l la durée courte d'un débat, normalement de quatre mois (auxquels deux mois peuvent être ajoutés), le public ne va-t-il pas s'intéresser plutôt à ce qui fait sens, sans avoir les moyens d'investigations approfondies, laissant ce champ de l'expertise technique aux détenteurs de pouvoirs qui ont la possibilité d'orienter le débat et pourquoi pas les décisions qui vont en découler ? Comment tenir compte, sur des bases d'ouverture à revisiter, de la richesse de pensée de l'opinion ? (Euvé, 2004). L'émergence de la conscience écologiste conduit « à réviser à la baisse notre intrépidité industrielle, technologique, géopolitique. Or, cette intrépidité bâtisseuse était jusqu'alors constitutive de notre imaginaire collectif » (Guillebaud, 2005).

Le radicalisme, la brutalité des propos sur tout ce qui concerne le nucléaire ou les nanotechnologies, pourtant acceptés ou, plus simplement méconnus par le corps social, viennent perturber la compréhension du projet – avec le risque de le rendre « acceptable » par réaction. Dans les faits, même si le débat direct n'a pas facilement lieu, il y a affrontement entre deux visions paradigmatiques de ce que doit être le progrès humain, tandis que l'intérêt des citoyens peut être ailleurs (Lipovetsky, 1983).

Ces éléments illustrent de grandes hétérogénéités dans les postures des différents acteurs concernés par un projet, leurs savoirs et savoir-faire pour participer au débat conduisant à des propositions finalement irréconciliables, au moins parce que la confiance n'est plus, le tout en présence de spectateurs muets en grand nombre (quelques milliers de personnes ont eu une relation directe avec les débats contradictoires transmis par internet avec un nombre de cahiers d'acteurs dépassant les 150 !).

Explorons les achoppements du débat public CIGÉO

Le débat CIGÉO nous a paru rencontrer un certain nombre de problèmes que nous chercherons à décrire.

Gestion maîtrisée ou aventure partagée ?

Dans le nucléaire, système complexe et d'envergure très globale, la gestion des déchets n'a jamais été présentée aux citoyens de façon anticipatrice. Une analyse systémique de l'ensemble de la technologie déjà mature de production nucléaire montre une « séquentialisation » des décisions. Certaines d'entre elles, comme celles des déchets, sont reportées à plus tard, parce que considérées comme moins urgentes. Aujourd'hui, le futur de leur gestion opérationnelle surcharge d'autres choix décisifs par des options en surnombre qui ont été ajournées et qui posent question. Le projet est ainsi marqué de failles techniques et politiques. En outre, Fressoz (2012) nous rappelle que « penser la technologie en termes de principes, de certitudes et de meilleure solution fait passer au second plan la technologie concrète avec ses défauts et ses dangers. Celle-ci n'est qu'un état transitoire finalement peu intéressant que l'on pourra dépasser grâce à un effort technoscientifique »… Le public sent pourtant que la complexité des phénomènes qu'on rencontrera inéluctablement ne s'effacera pas.

Le dossier du maître d'ouvrage comporte des propositions claires à vocation universalisante ; la discussion tend à se déployer par

implications de propositions arrivant à un certain nombre de conclusions, reprises dans les débats et les avis. C'est sur ce modèle analytique que le débat s'est organisé : la manière procédurale utilisée exclut toute proposition créative, impertinente ou divergente relativement à la pensée « orthodoxe ». Or, la rareté des interpellations montre à l'évidence la faiblesse de ce mode convenu d'entrée dans le débat où ce sont les experts du maître d'ouvrage qui ont eu le temps de montrer la force de leur argumentation à un public peu préparé, pas l'inverse. Ne pourrait-on pas inverser l'ordre des comparutions pour que les non-spécialistes présentent leurs questions et avis aux sachants, et non l'inverse, avec des réponses policées ? (Citton, 2013).

Une application effective du principe de précaution dans toutes ses dimensions viendrait perturber une gestion « froide » d'une évaluation bénéfices-risques. À l'œuvre, une forme de dualisme caricatural règne, avec une volonté sous-jacente de discréditer l'autre, « l'adversaire », celui qui ne croit pas en la même chose que vous… « Le manichéisme apaise notre inquiétude face à une réalité nouvelle. […] Il nous dispense d'une réflexion trop risquée et comble le refus de penser le nouveau » (Guillebaud, 2003). De plus, comme le soulignent Chateauraynaud *et al.* (2013) : « Dans certains cas, les entreprises privilégient les profits à court terme au détriment de la sécurité du public, en cachant ou en ignorant l'existence de risques potentiels » ; il est difficile de réclamer *a priori* la confiance du public nécessaire pour l'évaluation « gestionnaire » du rapport bénéfices/risques.

Les cahiers sont pour la plupart des illustrations concrètes de la prédominance de ces processus d'arguments cumulatifs, et d'affirmations dont aucune en elle-même ne peut rien prouver, mais dont l'accumulation est recherchée pour rendre plausible une thèse relativement à une autre. Une guerre de tranchée, plus qu'un débat…

Vous n'avez plus le temps de vous informer, encore moins de réfléchir, alors décider, n'en parlons pas…

Le temps politique exigerait que l'on prenne son temps pour délibérer, pour explorer sereinement les considérations concurrentes ou opposées, mais toutes légitimes, surtout sur des projets ambitieux et/ou à risques élevés. Il s'agit clairement d'un temps « politique » ou « de politique », celui qui transforme la société, et que ne met pas en œuvre la conférence de citoyens qui n'est probablement pas « transformante ». Peut-être que le risque de cette transformation, de cet effet du débat n'est pas souhaité.

Ceci pourtant devrait être encore plus vrai pour des décisions politiques sur des actions irréversibles qui exigent une planification méticuleuse et, parce que comprise, partagée par les citoyens. Organiser un débat de grande ampleur sur un thème peu familier jouant sur de possibles manifestations invisibles (la radioactivité) est, en dehors du respect réglementaire, une initiative téméraire si elle n'est pas consciemment et profondément préparée. Elle n'a probablement pas trop intéressé les citoyens, sans création du moindre lien consensuel avec le corps social, et traduite par un affrontement violent (ou son évitement) entre partisans de l'opération et opposants, excluant du débat l'opinion publique générale. L'absence d'attendus ou de justifications dans la décision de la CNDP de lancer ce second débat semble presque être la négation de l'ADN même de ces formes de débat, à savoir l'effet attendu sur le corps social. Le public en sort perdant, sa place dans le débat est réduite.

Questionnements « citoyens » et savoirs d'experts

Le XXe siècle a été marqué par la prévision, la modélisation mathématique laissant penser que ce qui est connu permet de prévoir le futur. On continue à renvoyer dans la subjectivité douteuse, les pressentiments et les impressions, rejetant encore une fois le public en dehors du débat. L'autorité des experts technologues formule une direction univoque du progrès et limite le fonctionnement démocratique en imposant leurs visions techniques et financières (disjointes ?) au public qui n'a plus accès au processus décisionnel. Or, les questions de l'opinion (des opinions) ne sont pas celles des ingénieurs ; elles sont d'origine cognitive, voire spéculative et globalisante. La tendance à la disqualification des actions « profanes » en les assimilant à de la croyance pure induit des frustrations et des positions duales (Revault d'Allonnes, 2002).

La qualité assez médiocre des réponses apportées par le maître d'ouvrage et la faible réactivité dans leur publication, suggèrent que l'exercice questions/réponses n'est pas considéré avec le même sérieux par les promoteurs qui pourtant, faisaient valoir fréquemment les mérites du débat public.

Sujet de taille, enjeux de taille, mais des éléments clés du projet passent à la trappe

Les enjeux de CIGÉO sont de taille : le maintien d'une production énergétique « peu coûteuse », mais avec des milliers de tonnes de déchets à enfouir, des dizaines de milliers (voire beaucoup plus) de tonnes de roche à retirer, des

durées dépassant le temps humain, des budgets colossaux relativement au salaire moyen, etc.

En revanche, la préparation au débat n'était pas de taille. Sur le terrain, l'action du promoteur a été plus une caravane publicitaire avec ses distributions, un terrain conquis, sans conditionnel, au contraire d'une attitude qui aurait explicitement subordonné le futur à ce débat, et lui aurait de fait conféré valeur d'autorité. L'étape du débat a été minimisée, accessoirisée.

De surcroît, certains éléments clés sont restés inconnus et n'ont donc pas été débattus, et ce jusqu'à la fin : l'inventaire des déchets à enfouir, le coût de l'installation (!), etc.

D'autres points encore font l'objet de désaccords entre experts, comme celui de la réversibilité (ou de la récupérabilité) des déchets radioactifs. Que peut comprendre le spectateur d'un sujet technoscientifique complexe quand il constate que des experts crédibles (parce que choisis et/ou acceptés par le président de la CPDP) ne sont pas d'accord entre eux et qu'il est impossible de voir se rapprocher le moindre point de vue ?

Le discours et l'histoire altèrent la confiance

Le véhicule de la confiance est en panne. Le discours est rassurant mais superficiel, la sémantique incompréhensible pour beaucoup. On adoucit le propos par des stratégies discursives d'euphémisation de « nouveauté familière » avec des glissements sémantiques « intéressants » (on ne parle pas de déchets mais de colis, pas d'enfouissement mais de stockage pérenne, etc.). On tente de rentrer dans des processus de désirabilité sociale (avec, en plus, un peu d'argent), pour rendre le projet plus « acceptable ».
De surcroît, le maître d'ouvrage, dans la période précédant le débat, ne s'est pas présenté comme subordonné au débat public ; il a ainsi laissé croire le citoyen à une formalité dans le processus long de décision du projet. Cependant, comment croire ceux qui disent que ce qui n'est pas connu aujourd'hui le sera quand les déchets arriveront (peut-être) sur le site de CIGÉO ? Cette confiance est également en panne à cause de promesses réelles non tenues (par exemple la loi votée peu de temps après le débat 2005-2006 ne tenant pas compte de ses conclusions) et de discours « langue de bois ».

Un bilan qualitativement maigre qui ne renforce pas la confiance du public

La quête aux indicateurs quantitatifs ne produit pas une garantie de qualité de l'expression. Contrairement à d'autres débats publics qui ont vu les cahiers limités aux acteurs institutionnels ou organisés, le débat CIGÉO a reçu un nombre important de cahiers rédigés par des citoyens, mais trop peu des questions du citoyen (en quoi le projet CIGÉO changera-t-il son quotidien ?) ont pu être correctement formalisées. Plus de 300 questions identiques ont allongé la liste de questions déposées sur le site jusqu'à 1500 mais elles ont été finalement peu consultées. Une certaine négligence dans le respect des délais de réponse (CPDP, maître d'ouvrage) a pu être notée, ainsi que des réponses très générales ou ne répondant pas précisément aux questions…

Les substituts aux réunions publiques mis en place, à savoir les neuf débats contradictoires filmés en studio et mis en ligne, et un forum citoyen également disponible sur internet, indépendant de la mission de la CPDP, ont certes permis aux citoyens de poser quelques questions de plus et d'émettre des avis supplémentaires (de 5 à 10 par débat contradictoire). Mais les débats contradictoires furent des tribunes de débats d'experts et ces solutions ont attiré peu de public.

Il est étonnant de constater que la position du maître d'ouvrage a peu évolué au cours des six mois du débat public CIGÉO, alors que la conférence de citoyens[9], après deux week-ends de formation et une audition publique avec des experts, a réussi à faire admettre par le maître d'ouvrage certaines faiblesses du dossier CIGÉO, et notamment en matière de risques du projet et de besoins supplémentaires de recherche en situation réelle. Pourtant nombre d'avis exprimés allaient dans le même sens, sans faire bouger le maître d'ouvrage. Alors qu'il a martelé tout au long du débat le respect du calendrier imposé par la loi[10], comment se fait-il que 17 citoyens réunis en conférence arrivent à faire dire au maître d'ouvrage et à l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire), par un des évaluateurs, qu'il faudrait prendre plus de temps et décaler le calendrier du projet ?

Tant que les principes de motivation et de légitimation du débat public restent définis, sans innovation, par des traditions et par des conventions administratives, il devient ardu d'atteindre le moindre consensus social, autrement dit de former une volonté commune suscitant l'adhésion. Alors que des opposants pouvaient affirmer que « participer c'est accepter », l'outil d'ingénierie sociale peut donc presque se passer de participation pour conclure à l'acceptation…

Mais, avec le comportement politique présent, avec des reculades et des atermoiements, dans l'espoir, peut-être vain, d'être majoritaires demain, ne va-t-on pas assister à des blocages majeurs ou à une remise en cause de la possible future loi reliée à CIGÉO, ou encore à l'attente morbide d'un accident majeur ? Alors, d'un point de vue éthique, à quoi et à qui peut servir un tel débat public ?

Une ouverture significative à toutes les parties prenantes pourrait permettre de gérer et rechercher intelligemment les compromis associés au projet.

Questions posées par la complexité mise au débat

Ouvrir à la complexité

« Dans l'anthropocène, il est impossible d'occulter que les relations sociales sont truffées de processus éco-systémiques et que divers flux de matière et d'énergie et d'information qui traversent à différentes échelles la planète Terre sont souvent polarisées par des activités humaines différenciées » (Bonneuil et Fressoz, 2013).
Le regard des citoyens se porte ainsi vers un système où c'est la technique qui tente par ses méthodes de réparer les problèmes qu'elle a été amenée à créer (mais aussi avec la satisfaction d'un certain nombre de progrès techniques atteignant le bien être, la santé, la qualité de vie des citoyens). Force est cependant de constater que les débats publics ne portent que sur des éléments spécifiques faisant sens pour la société, même sans ouvrir la boite de Pandore du choix de la technologie comme unique facteur de progrès. Dans le système de valeurs actuelles, il est déjà difficile d'identifier et de qualifier de manière robuste les signaux à quantifier pour une bonne analyse des risques. Dans ce même contexte, comment parler de signaux « faibles », comment saisir la trace de signaux considérés comme aberrants au sens strict du terme, ne rentrant pas dans le système à caractériser ? Or ils annoncent des risques potentiels jouant sur le futur des projets (André, 2008 a,b,c).

9. *http://www.debatpublic.fr/debat-public/conference-citoyens-projet-cigeo.html*

10. Loi n°2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. L'article 3 prévoit que « Les études et recherches correspondantes sont conduites en vue de choisir un site et de concevoir un centre de stockage de sorte que, au vu des résultats des études conduites, la demande de son autorisation prévue à l'article L. 542-10-1 du Code de l'environnement puisse être instruite en 2015 et, sous réserve de cette autorisation, le centre mis en exploitation en 2025. »

Cette situation où le champ d'intervention est fortement concentré sur les savoirs des ingénieurs ne prend pas en compte (ou peut ne pas prendre en compte) les savoirs savants et profanes issus d'autres disciplines ou d'autres formes de savoirs. Elle induit donc de la méfiance dans la capacité que peut avoir le maître d'ouvrage à maîtriser une situation complexe, encore non mise en place.

Une approche effective via le principe de précaution paraît indispensable

En France, la loi Barnier de 1995 précise que « l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable » (cf. par exemple Ewald *et al.,* 2009). La France a ajouté à la définition antérieure dite de Rio les notions de réaction proportionnée et de coût économiquement acceptable. La Charte de l'Environnement de 2005 a modifié à nouveau cette formulation, en lui donnant un sens sensiblement différent : les autorités publiques sont les seules à pouvoir appliquer le principe de précaution qui est devenu un principe d'action et non d'inaction ; face à l'incertitude, il faut développer des programmes de recherche pour lever le doute. La science reste donc une réponse et ne peut être entravée au nom du *statu quo.* Cette remarque suppose que les experts du domaine ont pu cerner les problématiques pour une opération qui doit être sûre pour les citoyens et pour l'environnement. Or comment peut-on être au fait des questionnements auxquels il faudrait répondre ?

Enfin, selon Villani (2012), « le philosophe Zarka, le scientifique Chneiweiss et le politique Le Déaut se rejoignent sur un constat de double instrumentalisation [du principe] : face à une évolution technologique, le principe de précaution est brandi comme étendard de ralliement par les adversaires du changement et comme épouvantail par ses promoteurs… Quelques rares décisions juridiques contestables ont contribué à exacerber la polémique. Mais, alors, que dire de l'impact du principe de précaution dans le domaine où le cantonne la Constitution : suspicion de risques graves et irréversibles pour l'environnement ? »…

Cet aspect « polémique » d'un sujet insuffisamment approfondi a été ressenti dans ce débat dans lequel les experts ont montré une incapacité à atteindre un consensus. Dans le monde réel, une partie de la complexité provient de l'irrationnalité (apparente) des acteurs (et de leurs décisions) ainsi que de la multitude d'impacts dès que l'on considère un système ouvert comme cela peut-être le cas de CIGÉO. Dans le monde technique, des difficultés spécifiques apparaissent : l'identification des entités qui vont jouer sur l'évolution du système, leurs définitions, leurs rôles, les règles que les humains leur appliquent, les processus d'authentification, la maîtrise des risques spécifiques associés (Morin, 1990).

Cependant, dans l'exploration de la complexité il est essentiel de maîtriser les effets d'un paramètre sur les autres. Dans ce cadre, dit systémique, le concept d'interdépendance complexe renvoie à l'idée que tout acteur ou tout paramètre est sensible et vulnérable aux comportements des autres acteurs ou paramètres du système et réciproquement. Il semble donc qu'on ne mette au débat qu'un modèle réducteur, s'appuyant sur des connaissances antérieures, et ne s'aventurant pas sur l'importance potentielle de facteurs considérés comme secondaires. Ceci dit sans pour autant qu'on puisse faire le procès aux experts de n'avoir pas envisagé une complexité plus grande, mais il ne semble pas qu'ils la mettent au débat. C'est bien à l'aune de cette réflexion que la plupart des cahiers d'acteurs, qu'ils soient liés à des personnes ou à des organisations favorables, neutres ou opposées à CIGÉO mettent en exergue la nécessité d'approfondir les recherches.

Des propositions pour une approche constructive du débat public CIGÉO

En cours de débat, des propositions ont été faites par les trois membres de la CPDP, auteurs de ce texte, pour le peu de temps restant. Le propos concernait des mesures dont on pouvait espérer qu'elles allaient favoriser un débat public « productif » sur CIGÉO. Les auteurs les jugent encore intéressantes dans une perspective d'exploration des possibles évolutions du débat public en France. Ces propositions non exploitées dans le débat public CIGÉO peuvent servir de base de réflexion.

Expliciter les responsabilités respectives

Dans des processus complexes, la clarification des responsabilités des différents acteurs correspond à une demande forte du public. Celle-ci n'est pas que juridique et a besoin de faire l'objet d'une communication auprès de toutes les parties prenantes. Ainsi, comme le signalent Le Blanc *et al.* (2013), si un acteur associé à un projet est responsable, « il ne pourra pas tenir n'importe quel discours public. […] Par ailleurs, un flou juridique ou informationnel sur les responsabilités des acteurs a tendance à diluer la capacité de prise de décision ».

Renforcer le respect des avis émis

Par sa nature, le débat public ne produit pas obligation à suivre les préférences manifestées. C'est bien ce qui a permis à l'État, suite au débat public de 2005/2006 sur le devenir des déchets radioactifs, de se prononcer sur le principe de l'enfouissement (dit stockage) alors que la majorité du public avait mis à pied d'égalité stockage et entreposage pérenne… Dans ce deuxième débat sur les déchets radioactifs, en l'occurrence sur le centre industriel de stockage, CIGÉO, le souvenir d'une telle opération médiatiquement incomplète a laissé un goût amer chez ceux qui avaient joué le jeu du débat. Pour une part, ils ont rejoint le camp des opposants au débat. Les participants au premier débat n'ont pas confiance en un système qui n'a pas formellement considéré leurs propositions comme fortes ou respectables. Dans la pratique, il sera important qu'on ne « repasse pas le même plat » deux fois !

Séparer information et débat, prioriser la parole du public

C'est sur un modèle analytique que les débats se sont organisés excluant toute proposition créative, impertinente ou divergente relativement à la pensée « orthodoxe », et conduisant à peu d'échanges. Il pourrait être avantageux d'inverser l'ordre des comparutions pour que les non-spécialistes présentent leurs questions et avis aux sachants, pour que ceux-ci soient amenés à y répondre de manière approfondie. Il s'agit aussi de consacrer le maximum de temps d'un débat public au vrai débat, et non à l'information du public ! On pourrait même imaginer, dans l'organisation du débat public, de bien séparer les actions répondant à ces deux objectifs, s'exprimer et s'informer, à l'image de la phase de « porter à connaissance » dans les procédures administratives.

S'ouvrir aux « taiseux »

La vitesse des changements technologiques s'accroit et il semblerait que certaines populations ne maîtrisent pas les bases de ces changements, nécessitant de plus en plus de connaissances techniques (Lederman, 1997). Cela explique alors la distance entre population et experts compétents techniquement. La réalité que le projet du maître d'ouvrage dévoile n'est en effet, sans formation préalable, pas à la mesure de la compréhension immédiate de la plupart des citoyens ; elle n'a pas de sens fait pour eux (dimensions, volumes, durées, coûts, risques, bénéfices pour la société, etc.). Elle entre en tension avec leur réalité quotidienne et leurs stratégies de survie dans un monde dont la complexité est éloignée.

Des leçons, dans ce cadre, ont été retenues lors de la réunion entre un représentant de la CPDP, le conseiller général et les maires d'un canton concerné par le projet CIGÉO :

– l'opération de rencontre avec un représentant de la CPDP est à déployer, si possible, dans d'autres cantons concernés car c'est un moyen de déployer utilement de la confiance (WEF, 2014) ;

– il faut donner le temps suffisant pour que le dialogue se mette en place ; tendre la main à des partenaires peu enclins à débattre, marqués par la distance aux autres, syndrome de France « profonde » et peu prolixe ;

– il y a nécessité d'avoir aussi des réunions rappelant l'indépendance totale de la CPDP, sa « bienveillance » pour relayer leurs propositions, donc sans la présence du maître d'ouvrage qui pourrait empêcher toute question spontanée et limiterait les relations à des transferts de langue de bois.

« Professionnaliser » la conduite des débats contradictoires

Mis en place pour remplacer les débats avec le public dans le débat CIGÉO, les débats contradictoires filmés en studio et transmis sur internet ont présenté plusieurs faiblesses : propos généraux, durée des interventions trop longues, etc. Les désaccords présentés sur des bases temporelles courtes relevaient plus de formes d'excommunication mutuelle… Une réelle animation imposerait à la fois un évitement de l'accaparation du débat par des « professionnels », un équilibre dans les propos émis par les différentes opinions, et la séparation (et la limitation dans le temps) de l'information du débat. C'est à l'aune de cette reprise en main que le public aurait pu s'intéresser un peu plus au sujet, sans que cette interaction, pour nécessaire et virtuelle qu'elle soit, ne se substitue à un vrai débat avec le public… C'est bien sur ces aspects organisationnels que le mot « professionnalisation » était destiné !

Faire un bilan des réponses du maître d'ouvrage

En dehors des débats, des cahiers d'acteurs, le public peut poser des questions au maître d'ouvrage. Chaque réponse particulière n'est pas nécessairement compréhensible par les personnes étrangères à la question (quand elle est satisfaisante). Un bilan s'appuyant sur l'ensemble des réponses (et donc prenant en considération les questions) pourrait être effectué par la CPDP en présence d'un représentant du maître d'ouvrage, d'un expert « indépendant » et d'un opposant (pas plus, pour éviter de brouiller les messages).

Cette opération bilan, à médiatiser, permettrait de juger de la profondeur des réponses et d'analyser la nature des questions : sur les propositions, sur le comment vivre avec, sur des aspects mémoriels, etc.

Mettre en place des ateliers de travail, en faire une restitution

Sur des sujets importants mal ou non traités, ces ateliers de travail auraient pour vocation d'éclairer les aspects techniques du projet. Normalement, un temps d'échange est prévu entre le maître d'ouvrage et le public. À l'analyse des résultats des deux débats, des informations utiles au jugement des citoyens n'ont pas, de manière évidente, été approfondies au niveau souhaité. La collusion d'un ensemble d'intérêts (politiques, économiques, etc.) a été souvent au cœur de crises qui ont mis à mal la confiance du public. Ces éléments sont à même de rétablir cette confiance en apportant une contribution vérifiable au débat. La mise en place d'ateliers ad-hoc, en présence bien sûr du maître d'ouvrage, devrait permettre d'éclairer les questionnements. Un bilan des avis émis et des réponses apportées s'appuyant sur la richesse des propositions et avis peut être effectué par la CPDP en présence d'un représentant du maître d'ouvrage, d'un expert « indépendant » et d'un opposant, tous trois présents lors des ateliers de travail. Ce bilan permettrait d'aller au-delà des aspects généraux et d'autoriser un jugement en profondeur des réponses.

Renouer le lien avec les opposants et rendre compte des positions

Des associations ont choisi de boycotter le débat CIGÉO, et d'autres de l'empêcher de se tenir, avant même qu'il ne commence.
La recette pour empêcher les débats est relativement simple : il s'agit d'une martingale qui exploite les contraintes d'ouverture que se donne la procédure de débat public. Il est difficile de leur interdire l'accès à un débat public, alors que pourtant, le fait d'empêcher le droit de réunion peut-être traduit par une sanction pénale. Cette martingale a été popularisée lors des perturbations du débat public sur les nano, où les opposants ont produit une posture politique particulière réfutant le droit de décision à un dispositif organisé et émanant de l'État.

Dans le cas de CIGÉO, selon la position des opposants au débat, les conditions du débat – ses modalités, son périmètre, son timing, son objet, mais aussi sa déconnexion avec la prise de décision politique – ne permettaient pas d'engager un réel débat démocratique. Ces associations avaient, pour la plupart, participé au débat de 2005-2006 sur la gestion des déchets radioactifs dont les modalités avaient été jugées, à l'époque, acceptables par la majorité d'entre elles et du public. Quelques collectifs avaient boycotté le débat de 2005 sur le fond, mais n'avaient pas empêché la tenue des réunions publiques.

Il aurait été contraire à la déontologie du débat public de ne pas considérer les motifs du boycott des débats précédents et du blocage des réunions publiques, qui posent de réelles questions, que la CPDP et la CNDP devraient non seulement entendre et écouter, mais également prendre en compte. C'est sur cette base que, sans parler de réelle prise en compte des motifs, un dialogue CNDP (et non CPDP) avec les opposants s'est établi.

Rappelons que la recherche d'un contact effectif avec toutes les parties prenantes fait partie de la mission proactive de la CPDP, qui doit adapter son organisation et les modalités du débat au public, dont les associations (parfois isolées dans leur dogmatisme radical) font partie. Ces groupes exploitent le « paradoxe d'Olson » (stratégie dominante consistant à profiter des acquis de l'action collective et à laisser les autres en assumer les risques et les coûts) qui leur est favorable parce qu'il ne se trouve pas suffisamment de contradicteurs motivés pour occuper l'espace médiatique (Bronner, 2013). Refuser de mettre en place cette initiative d'ouverture revient à supprimer définitivement toute possibilité de créer un dialogue pendant le débat, avec ceux qui sont concernés et ceux qui tentent de fabriquer « un public légitime en opposition aux contestataires » (Topçu, 2013).

Dans le même temps, les organisateurs du débat souhaitant à la fois la présence de toutes les sensibilités et l'absence de problèmes (dont les problèmes de sécurité) se trouvent dans une situation paradoxale en n'empêchant pas les manifestants (ou ceux qui manifesteront) d'entrer dans les salles de réunion. Cette situation est indigne d'une démocratie et ne peut rester en l'état, même si des voies de police ne paraissent pas une solution très élégante pour résoudre le problème. Il a, en outre, été testé, mais sans succès, en début de réunion publique, de laisser la parole à des personnalités réputées pour leur opposition au projet, mais étant favorables au débat public.

Faute de trouver un remède à cette nouvelle habitude, l'avenir de certains débats publics parait fortement compromis, et cela pourrait servir des visées régressives sur l'association de la société aux décisions publiques : on s'interdit de penser qu'il s'agit d'une volonté délibérée…

Présenter les difficultés et des voies de progrès dans les comptes rendus de débat public

De manière évidente, compte tenu du nombre élevé de difficultés liées au débat CIGÉO et des apprentissages associés (retour d'expérience), il paraîtrait nécessaire, en dehors des opérations « ordinaires » à effectuer, de recadrer la notion de débat public dans son contexte : complexité, expertise heuristique, relations confiantes avec la société, etc. Il s'agit d'un exercice délicat, illustrant des forces et des faiblesses dans un processus voulu par l'État mais qui, aujourd'hui, ne permet que très imparfaitement d'atteindre les buts qui lui sont fixés.

Conclusion provisoire

« L'exigence éthique d'autonomie bute ici sur une limite fondamentale : la volonté qui doit orienter les techniques est elle-même orientée par les techniques. Le débat public n'est pas une garantie suffisante » (Cérézuelle, 2011).

Dans ces conditions d'impossibilité, de fait, de définir sa propre opinion sur des fondements rationnels et compréhensibles, que doit-on penser de l'applicabilité du principe de débat public ?

Les nanotechnologies ou la gestion des déchets radioactifs, les OGM, la biologie synthétique par exemple, gouvernées par le faire, s'inscrivent pour la plupart des États développés comme des facteurs de progrès technique, réelles formes grandioses d'utopisme technologique. Voici pour le discours des pouvoirs, soutenu peu ou prou par les scientifiques. Pendant de nombreuses années, l'autorité des experts a limité le fonctionnement démocratique en déniant au public le droit de décider (même de juger) ; les exemples sont nombreux (barrage de Tignes dans les années 1950, choix du nucléaire, etc.). Le citoyen « ignorant » a été amené à accepter l'évolution imposée d'en haut en compensation de certains « avantages » issus de la société technicienne.

Cependant, et c'est récent, à l'image des OGM, les propositions des pouvoirs ont été fortement limitées et font l'objet d'amples controverses.

Sur ces sujets, la nature et l'ampleur des effets ne sont pas aujourd'hui toujours accessibles (même si des études de toxicologie et de risques se développent), ce qui peut renforcer un sentiment généralisé d'insécurité et de perte de confiance en l'État. Celui-ci ne peut plus se réfugier facilement dans une idéologie de l'intérêt général qui ramènerait la société à la docilité et à l'unité.

L'invitation à débattre a été plutôt centrée sur des principes « comptables » de représentation standardisée de type bénéfices – risques, laissant l'impression que tout est sous contrôle… Dans le cas des OGM est apparu un schéma profondément dissymétrique opposant les experts et le public, relayé dans ses intentions par les médias. Cependant, parler de public en général, c'est oublier l'existence d'un pluralisme hétérogène d'intérêts spécifiques. Ceux-ci ont pu d'ailleurs s'exprimer oralement lors du débat public sur les nanotechnologies, ce qui n'a pas été le cas pour le débat CIGÉO. Alors le débat public peut être vécu comme une tentative de ne pas faire ressentir cette idéologie comme une oppression, mais au contraire, venu « d'en haut », comme un élément stabilisant, une relation honnête, juste et sans faille…

Avant de statuer sur la fin (possible) du débat public, dans sa forme actuelle, quelles évolutions faudra-t-il prévoir ? Avec CIGÉO, les exemples récents d'autres débats (nanotechnologies), et d'autres projets controversés font apparaître une forme de radicalisation des positions au sein de la société, dans un sens comme dans un autre, ce qui laisse préjuger des difficultés persistantes pour l'organisation de futurs débats dont la nature même peut être questionnée. On peut légitimement se poser la question si les réunions publiques du débat public ITER auraient pu redémarrer si ce débat avait été mené dans le contexte d'aujourd'hui. Est-ce dans l'espace protégé des conférences de citoyens ou par l'interface web que la démocratie participative se jouera désormais ? Doit-on les maintenir sous leur forme actuelle ? Et que pourra-t-être la place du scientifique et de l'expert, voire du maître d'ouvrage dans ces nouveaux débats qui leur échapperont ?

Dans leurs intentions, les commissions d'éthique des pays développés tentent de s'appuyer sur des connaissances scientifiques et sur des éléments culturels avec une vision prospective de choix responsables et durables. Pour ce faire, elles ont besoin de s'appuyer sur du « dur », la connaissance scientifique robuste en faisant partie. Si, en plus, la désirabilité de la technologie est à l'œuvre (cas « idéal » des téléphones portables et de leurs successeurs), l'affaire sera entendue ! On n'aurait plus à se préoccuper des évaluations éthiques (dignité, liberté, intégrité, respect de la personne, qualité de la vie privée, justice, équité), juste de possibles « réparations » (au sens assurancier) pour tenir compte d'effets sur la santé. Si ce but est atteint, la société pourra estimer qu'il est possible de conjuguer innovation, emploi, bien commun et développement économique en pensant que les propositions s'appuient sur des connaissances scientifiques robustes (Chomsky et Herman, 2008).

« La démocratie a […] besoin de conflits d'idées et d'opinions ; ils lui donnent sa vitalité et sa productivité. Mais la vitalité et la productivité ne peuvent s'épanouir que dans l'obéissance à la règle démocratique qui régule les antagonismes en remplaçant les batailles physiques par les batailles d'idées »(Morin, 1999). Pour les décideurs, de façon à empêcher (ou tenter d'empêcher) des rejets d'amplitude des propositions, il peut être important d'éviter des investigations approfondies et de rester cantonné dans une approche réductrice risque/bénéfices qui présente un triple avantage :

– éviter de recourir au principe de précaution, considéré comme coûteux par toutes les contraintes de prudence maximale à mettre en œuvre ;

– dépolitiser les inquiétudes en proposant des « recettes » qui perpétuent l'ordre établi, dans un monde directement opérationnel ;

– démontrer l'existence de valeurs seuils dans des conditions précises évitant ainsi de prendre les nanotechnologies comme un fourre-tout ingérable ou s'appuyer sur la maîtrise suffisante des risques pour ce qui concerne l'enfouissement des déchets radioactifs.

« Je n'ai pas prétendu que j'ai l'espérance, mais que j'ai le devoir de ne pas m'abandonner à la résignation » (Jonas, 1984)
Oui, mais est-ce que, d'un point de vue éthique, c'est ce qu'on attend d'un débat public ?
« La seule question est de savoir si nous souhaitons employer nos nouvelles connaissances scientifiques et techniques, et l'on ne saurait en décider par des méthodes scientifiques.
C'est une question politique primordiale que l'on ne peut guère, par conséquent, abandonner aux professionnels de la science, ni à ceux de la politique » (Arendt, 1982) ■

Remerciements

Les auteurs remercient très sincèrement Jean-Luc Pujol, directeur de la Mission d'anticipation Recherche/Société pour le développement durable (MaR/S) pour son soutien, ses remarques constructives et ses propositions pertinentes dans la rédaction de cet article.

Références bibliographiques

André J.C., 2008a. Newton et l'émergence des risques *in :* Mur J.M., *L'émergence des risques,* EDP-Sciences, Paris, 14-18.

André J.C., 2008b. Des risques émergents à l'émergence des risques *in :* Mur J.M., *L'émergence des risques,* EDP Sciences, Paris, 141-179.

André J.C., 2008c. Peut-on proposer une méthodologie applicable à l'émergence des risques ? *in :* Mur J.M., *L'émergence des risques,* EDP Sciences, Paris, 297-313.

Arendt H., 1982. *La condition de l'homme moderne.* Calmann-Lévy, Paris.

Bensaude-Vincent B., 2013. *L'opinion publique et la science. À chacun son ignorance.* La Découverte, Paris.

Bonneuil C., Fressoz J.B., 2013. *L'événement anthropocène.* Seuil, Paris.

Bonneuil C., Joly P.B., 2013. *Sciences, techniques et société,* « Repères Sociologie », Paris, La Découverte, 125 p.

Boutaric F., 2013. La méthode de l'évaluation des risques sanitaires en France : représentations, évolutions et lectures plurielles. *Vertigo,* 13, 1-20.

Bronner G., 2013. *La démocratie des crédules.* PUF, Paris.

Cerezuelle D., 2011. *La technique et la chair. Essais de philosophie de la technique,* Parangon/Vs, Lyon.

Chateauraynaud F., Debaz J., Charriau J.P., Marlowe C., 2013. *Une pragmatique des alertes et des controverses en appui à l'évaluation publique des risques.* ANSES, EHESS, Paris.

Chomsky N., Herrmann E., 2008. *La fabrique du consentement.* Agone, Paris.

Citton Y., 2013. *Pour une interprétation littéraire des controverses scientifiques.* Quae, Versailles.

Euvé F., 2004. *Science, foi, sagesse. Peut-on parler de convergence ?* Éditions de l'Atelier, Paris.

Ewald F., Gollier C., de Sadeleer N., 2009. *Le principe de précaution.* PUF, Paris.

Freitag M., 2002. *L'oubli de la société. Pour une théorie critique de la postmodernité.* Presses de l'université Laval, Québec, Presses de l'université de Rennes.

Fressoz J.B., 2012. Gaz, gazomètres, expertises et controverses. Londres, Paris 1815-1860. *Courrier de l'environnement de l'INRA,* 62, 31-56.

Guillebaud J.C., 2003. *Le goût de l'avenir.* Seuil, Paris.

Guillebaud J.C., 2005. *La force de la conviction.* Seuil, Paris.

Jonas H., 1984. *Le principe responsabilité.* Flammarion, Paris.

Klein E., 2013. *Galilée et les Indiens. Allons-nous liquider la science ?* Flammarion, Champs-Science, Paris.

Lascoumes P., Le Bourhis P., 1998. Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. *Politix*, 11, 42, 37-66.

Lipovetsky G., 1983. *L'ère du vide. Essai sur l'individualisme contemporain.* Gallimard, Paris.

Morin E., 1990. *Introduction à la pensée complexe.* ESF, Paris.

Revault d'Allonnes M., 2002. *Fragile humanité.* Aubier, Paris.

Topçu S., 2013. *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée*. Seuil, Paris.

Villani C., 2012. Pourquoi le principe de précaution dérange. *Les Echos,* 18/11/2013, *http://www.lesechos.fr/opinions/decryptage/0203127787873-pourquoi-le-principe-de-precaution-derange-630167.php*

Les Closeaux, une parcelle associant graminées et légumineuses à l'unité expérimentale d'agronomie du centre INRA de Versailles. Photo Christophe Montagnier, INRA.